

nommés à des fonctions extrajudiciaires, comme pour siéger à des commissions royales d'enquête, des comités consultatifs, etc.?

2. Quelle rémunération, en plus de leur traitement régulier, ces juges ont-ils touchée dans de tels cas?

3. Quelle est la politique du gouvernement en ce qui concerne les fonctions extrajudiciaires desdits juges?

N° 246—*M. Coates*

1. Dans quelle mesure le gouvernement fédéral s'est-il financièrement engagé, soit par des subventions soit par des prêts, dans la construction de la voie maritime du Saint-Laurent, du barrage de la Saskatchewan-Sud et dans l'aménagement du fleuve Columbia?

2. Quel est le taux d'intérêt ou les taux d'intérêt exigés par le gouvernement fédéral sur les sommes prêtées pour ces trois programmes?

N° 454—*M. Orlikow*

1. Combien d'institutions de correction fédérales y a-t-il au Canada?

2. Quels sont les noms des gardiens de chacune de ces institutions et a) depuis quand exercent-ils leurs fonctions, b) quelles sont leurs qualifications professionnelles?

M. Forest, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse aux ordres susdits.

La Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées (*moins les sommes votées au titre des crédits provisoires*):

BUDGET PRINCIPAL REVISÉ, 1968-1969

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES

A—GÉNÉRALITÉS

ADMINISTRATION

1 Administration centrale \$ 4,973,100 00

APPROVISIONNEMENT

5 Administration centrale et a) soin, entretien et garde d'usines, bâtiments, machines-outils et outillage de production de réserve servant à la défense; b) subventions aux municipalités en remplacement d'impôts sur des usines servant à la défense, appartenant à la Couronne et exploitées par des entreprises privées et c) réparation de matériel de bureau pour tous les ministères du gouvernement 24,359,490 00

10 Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, versements pour aide en capitaux à la construction, à l'acquisition, à l'extension ou à l'amélioration de biens d'équipement ou d'ouvrages par des entreprises privées exécutant des contrats pour la défense, par des usines de la Couronne exploitées à bail ou sous tout autre régime de gestion, ou par des sociétés de la Couronne relevant du ministre de la Production de défense 200,000 00